

**SEMAINES SOCIALES DU PORTUGAL**

**Braga**

**10 MARS 2006**

**UNE ÉCONOMIE À LA DIMENSION DE LA PERSONNE**

**(Jacques DELORS)**

Une économie à la dimension de la personne. Ce thème, très large dans sa portée, a été constamment débattu par les Semaines Sociales et ce depuis des dizaines d'années. Les figures de l'économie se renouvellent, des mutations profondes l'affectent, mais la préoccupation demeure centrale dans la doctrine sociale de l'Eglise.

Pour aborder ce thème, dans le monde contemporain, je vous propose de partir de la distinction opérée par Benoît XVI dans sa première Encyclique (« Dieu est amour ») entre la justice et la charité. A l'égard précisément de la justice, Benoît XVI nous précise nos devoirs en tant que personne et en tant que société.

« La justice est le but et aussi la mesure intrinsèque de toute politique. La politique est plus qu'une simple technique pour la définition des ordonnancements publics : son origine et sa finalité se trouvent précisément dans la justice et cela est de nature éthique. »

Chercher précisément la justice, c'est se situer dans la perspective d'une économie au service de la personne.

Mais consolidons notre point de départ, en situant bien la conception de la personne, telle que la définit la doctrine sociale de l'Eglise<sup>1</sup>. Celle-ci insiste sur l'unité de la personne qui est un tout : « corpore et anima unus ».

Le Concile Vatican II l'illustre en ces termes :

« Par sa corporité, l'homme unifie en lui les éléments du monde matériel qui trouvent en lui leur sommet et peuvent librement louer leur Créateur.

Cette dimension permet à l'homme de s'insérer dans le monde matériel, lieu de sa réalisation et de sa liberté, non pas comme en prison et en exil ».

Chercher tout d'abord la justice ne doit pas conduire, pour autant, à négliger des dures réalités de l'économie, ses manifestations complexes, parfois angoissantes devant les situations de sous-développement, de chômage et de pauvreté. Maîtriser autant que faire se peut ces réalités, et, à partir de là, les infléchir dans le sens de la justice, tel est notre devoir, sans jamais céder –et pourtant, il y aurait matière- au découragement.

Il nous faut affronter ce monde économique en changement rapide, et dont nous devons mettre à jour la logique et les rapports de forces. Ce

---

<sup>1</sup> Cf. Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise.

que je me propose de faire, après avoir tenté de définir quelques principes de justice.

L'expérience historique nous l'a montré, les militants de la justice l'ont éprouvée. Il n'y a ni solutions « miracles » et définitives, ni prêt à porter idéologique qui répondrait à toutes les questions posées. Au moins, pouvons-nous, dans la dernière partie, chercher les moyens de concilier les libertés (dont les libertés économiques et sociales), la coopération entre les forces économiques et sociales et enfin les régulations indispensables. Ces régulations sont, certes, difficiles à définir et à mettre en place, dans un contexte où l'Etat national connaît des limites à son pouvoir, où une organisation régionale -comme l'Union Européenne- peine à situer sa place et ses compétences et où, enfin, la globalisation étend, sans cesse, ses réalités et son influence.

## **I – CHERCHER LA JUSTICE**

Les débats sur la justice ont constitué un thème dominant de la philosophie politique au cours des siècles derniers. Et ils se poursuivent, et nous aident dans notre quête d'une éthique économique et sociale pour notre temps.

### **QUELQUES PAS RISQUES DANS LA THEORIE**

Je ne vais pas entrer dans une analyse détaillée des quatre grandes écoles en présence : les utilitaristes (dans le droit fil de John Stuart Mill), les libertariens (de John Locke à Frederic Van Hayek, comme inspireurs), les marxistes (dont il ne faut pas ignorer la préoccupation éthique), les égalitaristes libéraux (avec leur père fondateur John Rawls)<sup>2</sup>.

Je partirai pourtant de John Rawls parce que sa pensée et ses analyses constituent la base des débats les plus fructueux et les plus stimulants, face au changement du capitalisme contemporain et de la globalisation, comme à la progression de l'idée démocratique.

Trois principes de justice furent proposés par Rawls dans ses écrits de 1971.

- Le principe d'égalité de liberté : toute personne a un droit égal à l'ensemble le plus étendu de libertés fondamentales, compatibles, bien entendu, avec la liberté des autres.

---

<sup>2</sup> Ethique économique et sociale. Christian Arnsperger-Philippe Van Parijs (éd La Découverte).

- Le principe de différence, au bénéfice des membres les moins avantagés de la société. Mais il faut prendre en compte le fait que les inégalités des avantages économiques peuvent avoir un effet positif sur la somme des avantages à partager. En d'autres termes, quelle dose d'inégalité accepter pour améliorer la situation des moins bien nantis ?

- Le principe d'égalité équitable des chances, sans doute le sujet le plus critique, compte tenu de son caractère vague et de l'abus du terme d'égalité des chances par tous les courants politiques.

Je n'entrerai pas dans la discussion sophistiquée sur les processus d'élaboration et de décision –que Rawls place sous voile d'ignorance, ce qui est contesté.

Pour définir la position la plus juste, l'auteur se réfère à des individus non déterminés socialement et autonomes. De ce fait, les intéressés ne peuvent accepter que des principes qui soient valables pour tous. C'est une théorie idéaliste du dialogue, mais qui permet de définir un cadre pour le discernement et le dialogue démocratique.

Si j'ai cité John Rawls, en prenant le risque d'une réflexion aride, c'est parce que beaucoup de ses critiques ou commentateurs rappellent ce qu'ils lui doivent, en d'autres mots, leur accord sur nombre d'aspects de sa démarche.

Mais parmi eux, et contribuant à notre propre réflexion, Jürgen Habermas privilégie l'éthique de la discussion et la démocratie délibérative, Michaël Walzer souligne la nécessité de prendre en compte le pluralisme des identités sociales et culturelles, ce qui est une contestation de la méthode du voile d'ignorance. Enfin, Axel Honneth met l'accent sur l'impératif de la reconnaissance due à chacun, comme fondement de la justice.

Clôturent cette parenthèse théorique, je noterai trois expressions qui nourrissent notre recherche d'une société plus juste : la nécessité du dialogue, la prise en compte du pluralisme et ce besoin de reconnaissance que l'on pressent chez ceux qui sont ou se sentent exclus.

## **LES BIENS PREMIERS OU BIENS ESSENTIELS**

Je m'attarderai seulement sur le concept de biens premiers mis en valeur par Rawls, accepté dans son principe, mais discuté dans son contenu et contesté pour la possibilité de réaliser un consensus sur la liste de ces biens. Le lien avec les débats politiques les plus courants vous apparaîtra si j'évoque la notion européenne de service d'intérêt général ou la notion

onusienne de biens publics mondiaux. Nous sommes là au cœur d'un débat fondamental.

Bien entendu, est-il utile d'ajouter que, comme pour Rawls, figurent dans les biens premiers, et donc au-delà de l'économique et du social, les libertés fondamentales (droit de vote et d'éligibilité, liberté d'expression et de réunion, liberté de conscience et de pensée ...).

Les autres biens premiers économiques et sociaux sont à débattre, en oubliant pour un moment de discussion, le fait que Rawls préconise, par sa méthode, d'aboutir à un consensus sur ce qui constituerait, en quelque sorte, le minimum à la disposition de chaque citoyen pour lui permettre de vivre librement et de manière décente.

C'est dans cette perspective que je voudrais mettre l'accent sur quelques-uns de ces biens, tout en sachant que pour me concentrer sur l'économique et le social, j'oublie volontairement de traiter de la citoyenneté, des institutions ... ou encore de l'environnement et la préservation du milieu naturel.

J'insisterai donc sur l'éducation, le travail, la santé, le revenu et la maîtrise du temps.

L'éducation, ou l'éternelle tension entre l'inné et l'acquis. L'analyse contemporaine de nos sociétés montre que les inégalités dans l'éducation sont -pour beaucoup- à la source de l'exclusion sociale et de la pauvreté. Il importe donc de revenir aux quatre finalités essentielles de l'éducation comme de la formation permanente : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble, et donc avec les autres, apprendre à être<sup>3</sup>.

Le travail, alors que les Semaines Sociales nous placent devant cet impératif : concevoir et construire une société créatrice d'emplois. Il faut, un instant, en revenir à la doctrine sociale de l'Eglise, pour entrer avec pertinence dans ce sujet de civilisation.

« Le travail au sens objectif constitue l'aspect contingent de l'activité de l'homme qui varie sans cesse dans ses modalités avec l'évolution des conditions technique, culturelles, sociales et politiques. Mais la subjectivité confère au travail sa dignité particulière qui empêche de le

---

<sup>3</sup> L'éducation, un trésor est caché dedans (1996). Rapport à l'UNESCO à la Commission Internationale présidée par J. Delors.

considérer comme une simple marchandise ou comme un élément impersonnel de l'organisation productive ...<sup>4</sup> »

C'est, selon moi, la critique la plus pertinente, la plus impitoyable de l'esprit et du fonctionnement actuels de l'économie. Nous vivons, me semble-t-il, une inversion des valeurs par rapport à ce que nous enseigne la doctrine sociale de l'Eglise. Je ne peux mieux l'illustrer qu'en reprenant cette remarque cinglante du sociologue Alain Supiot :

« Voir dans le travail un bienfait accordé au travailleur et non un bienfait dispensé par le travailleur est proprement renversant<sup>5</sup> . »

Et nous en revenons à notre très bref préambule sur les philosophes de la justice et sur le besoin de reconnaissance. Je dirais même le devoir de reconnaissance à l'égard de ceux qui vivent une position défavorable ou d'exclusion dans notre société.

De l'emploi, on passe logiquement au revenu. Les évolutions du marché du travail font que de nombreux salariés ne peuvent disposer d'un emploi tout au long de l'année. Ils vont du chômage à un emploi précaire, puis retombent dans le chômage. Autrement dit, ils sont les victimes d'une instabilité qui accroît les inégalités et les risques d'exclusion sociale.

Une politique des revenus consiste à définir ce qui est nécessaire pour vivre dans la décence et dans la justice, revenu tiré du travail, mais aussi les autres revenus prenant en compte les besoins de la famille, la situation des retraités, de tous les blessés et infortunés de la vie, des personnes privées de travail. Soulignons aussi, dans cette période de grandes mutations démographiques, la répartition des revenus entre générations. Pour ne prendre qu'un exemple, n'avons-nous pas en Europe, depuis la fin des années 1970, négligé les jeunes générations, tout occupés que nous étions à résoudre nos propres problèmes de croissance et de niveau de vie ?

Parmi les autres biens premiers, il faut s'attarder un instant sur la santé, sans pour autant sous-estimer les progrès réalisés tant du point de vue de la qualité des soins que de la couverture sociale. Mais le financement de celle-ci pose de redoutables problèmes et pourrait mettre en cause l'égalité d'accès aux soins, surtout si l'on met en cause les principes mêmes d'une sécurité sociale bénéficiant à tous. Et comment, dans notre monde global, ne pas affronter les énormes questions soulevées par la diffusion des maladies et l'état de santé dans les pays pauvres ?

---

<sup>4</sup> Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise. Conseil Pontifical de Justice et Paix.

<sup>5</sup> Dans Droit Social. Décembre 2005. Le droit du travail bradé sur le marché des normes.

Solidarité interne, certes, mais pas au point d'oublier nos devoirs de citoyens du monde.

Enfin, ce n'est pas une démarche, qui pourrait être taxée de légèreté ou de luxe pour les riches, que de parler de la maîtrise par chacun de son temps : l'aménagement du territoire, le logement, les transports, l'organisation urbaine sont des paramètres qui déterminent les possibilités d'aménager son temps et de réserver des espaces de liberté pour la vie affective, la solidarité avec les autres, la prière et des moments de recueillement et de méditation. Or, l'inégalité devant le temps et son usage est encore plus importante que l'inégalité des situations matérielles<sup>6</sup>.

## **REVENIR SUR L'EGALITE DES CHANCES**

L'égalité des chances a toujours été considérée comme un pilier d'une politique de justice. Les interprétations en sont certes très diverses. Lorsque nous passons du monde de la spéculation intellectuelle au monde de la politique et des médias, on ne peut que déplorer un abus des termes qui conduit à une véritable mystification.

Derrière ce concept se cachent des définitions très différentes depuis l'égalité d'accès à la connaissance et aux compétences jusqu'à l'égalité des situations. Et comment utiliser cette approche pour des problèmes aussi différents que l'éducation, le marché du travail ou encore le droit au développement, notamment des plus pauvres et des plus démunis ?

Cette notion a donc besoin d'être clarifiée, chacun étant appelé à le faire selon sa philosophie propre et sa conception du monde. Il me semble que le Prix Nobel de l'Economie, Amartya Sen nous a fourni matière à redonner toute sa vérité et toute sa force à cette aspiration à plus de justice, avec sa théorie des capacités.

On peut définir la capacité comme l'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non. Cette conception interroge, par là même, tous les responsables tant au titre de la politique sociale que de l'élaboration du droit, protecteur des individus.

Et j'en reviens à mon sentiment qu'un trésor est caché dans chaque personne. Encore faut-il l'aider à sortir et à s'exprimer, c'est-à-dire en vulgarisant à l'excès la pensée de Sen, donner à chacun la capacité

---

<sup>6</sup> Cf. La redistribution des temps sociaux (J. Delors) aux Semaines Sociales de France (19 novembre 2000).

d'exercer ses possibilités et potentialités. Et puisque nous sommes dans le domaine économique et social, et pour prendre une formule largement utilisée, « se défendre dans la vie ». Comment, par exemple, plaider pour l'insertion ou la formation par le travail, sans prendre en compte les données propres à chacun, de la politique de l'éducation à la politique de l'emploi, sans oublier les questions liées à l'environnement social, au logement et à l'urbanisation. Que signifie, par exemple, l'égalité des chances pour la mère d'une famille monoparentale, tiraillée entre ses divers obligations, celles du foyer comme celles inhérentes à la recherche d'un travail et en tenant compte de son niveau d'éducation ? L'essentiel des « biens premiers » ne réside-t-il pas alors dans l'existence de services permettant à cette personne de retrouver la confiance et de faire face à ses multiples obligations ?

## **II - AFFRONTER LES CONTRAINTES ET LES RAPPORTS DE FORCES**

Tenter d'imposer le paradigme de la justice, c'est déjà provoquer, comme nous l'avons vu, des débats, même en laissant de côté, pour un instant de réflexion, les fameuses contraintes économiques.

Le choc avec ces dernières n'en est que plus brutal. D'où la tentation de certains chrétiens de pratiquer, dans l'analyse, comme dans l'action, une contestation radicale du système en place. Certains interprètes de la doctrine sociale ne leur donnent pas tort puisqu'ils estiment que la globalisation consacre la domination du marché libéral comme facteur central ou unique de régulation de l'ordre social.

Pour reprendre une expression très utilisée, l'économie de marché se transformerait en société de marché. Cette mise en garde, je la fais mienne, car je ne peux accepter que les seuls mécanismes du marché déterminent à la fois l'utile et le juste. Une économie à la dimension de la personne mérite que l'on introduise, par rapport à l'évolution spontanée des échanges et des rapports de forces, des principes qui garantissent les libertés concrètes de tous et introduisent des éléments de correction sociale.

Cet effort de pragmatisme est des plus difficiles. En m'y consacrant, je n'entends condamner ni les actions plus prophétiques de certains chrétiens, ni leur attitude de contestation radicale. Leur présence active, le dialogue avec eux nous préservent d'une attitude qui à force de réalisme deviendrait complaisance ou résignation ... fut-elle lucide.

Nous réfléchissons et agissons dans un monde en mutation rapide. Des faits nouveaux surgissent qui nous amènent constamment à corriger ou à compléter nos analyses.

Mais il n'en demeure pas moins quelques lignes de force.

## **L'IDEOLOGIE DU MARCHE ROI**

J'ai déjà mentionné cette croyance -qui est devenue une idéologie- aux vertus du marché quant à la réalisation du moins mauvais équilibre possible. A leurs yeux, qu'ils l'avouent ou non, les nouveaux idéologues acceptent la domination des critères financiers sur les prises de décision, non seulement des grandes entreprises, mais aussi de certains responsables politiques. Un nouveau darwinisme est en marche !

Que n'entend-on nous pas à propos de la création de valeur - ramenée à la croissance boursière, l'impératif d'un taux de retour de 15 % sur les capitaux propres de l'entreprise, comme si un tel ratio était éternellement tenable. C'est ainsi que certaines entreprises en viennent à racheter leurs actions pour diminuer le diviseur et ainsi majorer le résultat ! Enfin, mais ma liste n'est pas exhaustive, la Bourse ne vit intensément que lorsqu'il est question d'achats d'entreprises par d'autres, d'OPA (offres publiques d'achat). Et sans tomber dans la facilité, comment ne pas mentionner ces hausses d'actions consécutives à la décision de supprimer des emplois.

Comment, dans ces conditions, s'étonner des mouvements de contestation radicale qui rejettent pêle-mêle les comportements des entreprises, le marché financier et la liberté des échanges.

C'est là, me semble-t-il, qu'il convient de nuancer l'appréciation. Sans porter un jugement sommaire sur la mondialisation, je noterai, avec beaucoup d'observateurs reconnus, que la liberté des échanges a permis aussi le décollage de pays sous-développés et leur participation accrue à l'économie mondiale. Cette évolution positive pose, certes, des problèmes difficiles aux pays riches, conduits à revoir leur place dans la division internationale du travail, à réaliser la conversion des activités en déclin et surtout le reclassement professionnel des travailleurs victimes de ces mouvements.

Mais je pose la question : est-il acceptable de susciter l'émotion de nos concitoyens en leur parlant, le dimanche, de la pauvreté insoutenable de centaines de millions d'hommes et de femmes, puis, dans la semaine, de publier des pamphlets vengeurs contre la concurrence de ces mêmes pays et de réclamer des mesures de protection ?

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est le cadre où l'on essaie de concilier l'ouverture des marchés aux pays en voie de développement et le gradualisme nécessaire pour des transitions politiquement et humainement acceptables. Dans ce cadre aussi, il faut combattre les

intégristes du laisser faire, laisser passer, lesquels n'ont aucune considération pour la recherche de l'équilibre entre le décollage des pays pauvres et la préservation des droits essentiels des travailleurs des pays développés.

La bataille pour plus de justice se joue donc aussi au niveau de cette Organisation. Je soulèverai deux questions parmi d'autres pour démontrer qu'il y a matière à plus ample réflexion et à débat : l'agriculture est-elle une activité comme les autres, autrement dit chaque pays ne doit-il pas produire lui-même une part de sa subsistance plutôt que d'être livré aux oscillations du seul marché mondial ? Ou bien encore, peut-on désormais traiter sur le même plan les pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil et les pays qui sont encore dans le sous-développement absolu ?

## **LA MISE EN CAUSE DES MODELES EUROPEENS**

Pour en revenir à notre zone européenne et à ses problèmes, notons que le rapport de forces a, lui aussi, changé. En d'autres termes, l'équilibre, réalisé dans nos sociétés du welfare, est rompu. Ce constat mériterait d'être nuancé selon les pays, selon la force de mouvement syndical et l'orientation des gouvernements. Mais se termine une période marquée par un double compromis entre le Patronat et les Syndicats, d'une part, entre le marché et les autorités politiques, d'autre part. Or, de tels équilibres sont indispensables à la réalisation de la justice conçue comme la possibilité pour chaque personne de jouir de ses libertés essentielles et de pouvoir vivre dignement.

Il ne s'agit pas d'un plaidoyer pour le statu quo, alors que tant de changements se produisent autour de nous, alors que ce même impératif de justice nous oblige à faire une place à tous ces peuples écartés de l'accès à l'essentiel : se nourrir, se soigner, s'éduquer.

Tenir cette dialectique n'est pas facile et ne va pas sans crises et sans de nouvelles misères, sans un sentiment, répandu chez les européens, que nous sommes menacés par une vague qui va tout emporter.

Mais nous aggravons l'incompréhension des citoyens lorsqu'on ne met pas toutes les cartes sur la table, lorsqu'on succombe à la nouvelle idéologie du marché roi et régulateur de tout.

Le problème n'est-il que dans une nouvelle synthèse entre l'économique et le social ? La synthèse réalisée depuis la fin de la guerre jusqu'à la fin des années 1970 a permis de réaliser de grands progrès, non seulement pour le niveau de vie, mais aussi pour la couverture des grands risques :

la santé, le chômage, la vieillesse ... Les analystes de cette époque ont bien montré comment le social était devenu, en plus de ses caractéristiques intrinsèques, un facteur de développement de l'économie. Certains voudraient aujourd'hui imposer la thèse contraire : le social serait un frein à la croissance et à la compétitivité.

Nous devons relever le défi, en tenant compte, bien entendu, de l'évolution démographique qui est la mère de l'économie et qui exige un grand effort de prévision et de sollicitude envers les jeunes générations qui auront à supporter le coût accru de nos retraites et de nos dépenses de santé. C'est la dimension nationale de notre devoir de justice.

Nous devons le combiner avec la dimension internationale de ce même devoir, en proposant, et pas seulement dans le cadre de l'OMC, des principes permettant une régulation des activités au niveau mondial. Ce n'est pas simple, objecteront certains, mais pourquoi ne pas introduire un mécanisme de réflexion en commun et d'expérimentation. C'est dans cet esprit que j'avais proposé la création d'un Conseil de Sécurité Economique, dans le cadre de l'ONU, pour confronter les analyses, déceler les facteurs les plus importants de déséquilibre qui menacent le fonctionnement de l'économie mondiale et, quoi qu'on en pense, la paix, même si celle-ci est exposée à d'autres risques qui ne sont pas de nature économique et financière.

### **III - CONCILIER LIBERTÉ, COOPÉRATION ET RÉGULATION**

L'association de ces trois thèmes ne doit pas laisser croire que l'on pourrait prescrire et bâtir un monde d'où seraient bannis les rapports de forces et les conflits. Non, il s'agit plutôt de retrouver un équilibre –qui sera toujours remis en cause- entre un économisme sans frein, la recherche de compromis entre les forces sociales et les régulations des autorités publiques qui doivent empêcher les situations de monopole ou d'entente, corriger les excès ou les insuffisances du marché, remédier à sa myopie, en assurant les devoirs du long terme.

#### **MAITRISER LA MONDIALISATION**

Compte tenu des effets croissants de la globalisation, il convient de rappeler les exigences de la coopération internationale. Les résistances sont nombreuses soit de la part des pays dominants, soit de la part de pays qui se focalisent sur un seul aspect du problème, notamment la possibilité pour eux d'exporter ou encore celle de pouvoir capter les dernières avancées du progrès technique.

Dans un document de l'ONU, en préparation du sommet mondial de l'an 2000, figurait cette phrase révélatrice :

« Une économie est un arrangement social pour la production et l'échange de biens et services, elle reflète les valeurs de ses acteurs et contribue, à son tour, à façonner les contours moraux et politiques de la société dont elle fait partie. »

Les débats qui ont suivi ont montré, comme toujours, l'écart immense qui existe entre les bonnes intentions affirmées au cours de ces réunions et la maigreur des décisions concrètes.

Je ne reviens, que pour la mentionner, sur ma proposition d'un Conseil de Sécurité Economique. Mais il est impératif d'ouvrir une dynamique tendant à confronter les affirmations et les réalités, à faire émerger les solutions gagnant-gagnant susceptibles, par leur exemple, de convaincre les partenaires les plus réticents ou les plus hypocrites.

Ce n'est donc pas une question de mécano institutionnel, même si tout progrès passe par une réforme d'ensemble du système des Nations-Unies. Mais on avancera plus par des petits pas que par des schémas globaux qui séduisent les uns et crispent les autres, et parmi ces derniers, souvent les plus puissants.

Qu'il s'agisse d'ailleurs des relations internationales ou des situations concrètes des personnes, il nous faut inlassablement rappeler la primauté du Droit et des règles de Droit. Sans doute la construction européenne suscite bien des réserves et engendre bien des déceptions, mais elle s'est construite précisément sur une philosophie du Droit comme facteur de régulation entre nations souveraines invitées à renoncer à l'usage de la force ... y compris économique ou diplomatique. Comme telle, cette organisation régionale constitue une référence pour d'autres parties du monde voulant trouver les voies d'une association ou d'une coopération. Comme telle, l'Union Européenne préfigure ce que pourraient être les règles d'une organisation mondiale moins injuste et plus efficace.

## **RELANCER LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

J'évoque cette Union Européenne dans une conjoncture, reconnaissons-le, peu favorable et peu enthousiasmante. On oublie les acquis quasiment irréversibles, on néglige cette ouverture constante de l'Union à des pays qui veulent participer à cette aventure unique dans l'Histoire. Mais si nous n'avons pas atteint un système économique à la dimension de la personne, tout au moins avons-nous marqué notre souci d'égalité

des chances, notamment par la politique de cohésion économique et sociale, dont on sait ici, au Portugal, les retombées positives.

Bien sûr, cette Union est agitée par le vent du monde, les idéologies du marché-roi, la tentation de la compétition entre les nations, s'ajoutant à celle -voulue par les traités- entre les entreprises, dans le cadre du marché unique. Il est temps de revenir aux sources et de retrouver le rôle du tryptique qu'en tant que Président de la Commission Européenne, j'avais présenté pour illustrer la réforme des traités (l'Acte Unique-1987) : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit. Là où précisément le bât blesse, c'est bien dans la mise en œuvre des deux derniers objectifs.

La coopération n'est pas suffisante dans les domaines où un effort commun nous permettrait de relever le double défi de la compétition internationale et du progrès technique : la recherche, l'innovation, les grandes infrastructures, la sécurité de nos approvisionnements (dans l'énergie précisément). La coopération entre les politiques macro-économiques fait défaut dans l'Union Economique et Monétaire et explique, pour une bonne part, les médiocres performances, en moyenne, de la zone en matière de croissance et d'emploi. Ce n'est pas, pour l'Europe qu'une question de puissance, la puissance nécessaire pour défendre ses intérêts et diffuser le meilleur de notre expérience. C'est aussi une question sociale, dans la mesure où le déséquilibre entre politique monétaire et politique économique accroît le chômage et les inégalités.

## **LES DEVOIRS DE LA NATION ET DE L'ÉTAT**

Est-ce à dire que l'Etat national n'a plus les moyens de jouer son rôle. L'argument est très souvent employé. Il doit être réfuté. Même dans le contexte mondial et européen qui est le nôtre, l'Etat a conservé beaucoup de compétences, notamment en matière économique et sociale. C'est à lui qu'il revient de proposer à la nation les voies d'une conciliation difficile entre les mutations du monde, les contraintes démographiques et le système social. Sans nier la dimension européenne du problème, je crois qu'il faut accepter cette réalité, tant que la répartition des compétences entre l'Union Européenne et les pays membres sera ce qu'elle est et plus encore sera ce qu'acceptent ces derniers.

Les européens sont confrontés à ce problème redoutable, trouver une nouvelle synthèse entre solidarité et responsabilité. Solidarité entre les actifs et les non-actifs, entre les générations, vis-à-vis de tous les blessés de la vie. Responsabilité de chacun de contribuer à un bien commun et à la préparation de l'avenir. Responsabilité des groupes (organisations

professionnelles et syndicales) de trouver les compromis dynamiques qui renforceront une société ouverte à tous, par l'accès à un travail qui assure l'épanouissement de la personne, pour ceux qui ont le plus de difficulté à s'insérer aussi bien dans l'économie que dans la société.

Le devoir de l'Etat dans cette société décentralisée et faisant sa place au dialogue social, est de retrouver les marges de manœuvre -en premier lieu financières- qui lui permettront d'assurer l'égalité des chances, le développement des capacités de chacun, un revenu décent à tous. Je ne sous-estime pas la difficulté des problèmes politiques ainsi posés. Mais la résignation n'est pas de mise, pas plus d'ailleurs que la fuite en avant. L'exigence de subsidiarité est là. Elle vaut pour la nation par rapport à l'Europe. Elle vaut pour les partenaires sociaux par rapport à l'Etat national. Elle vaut pour les initiatives locales, dont la vie associative, par rapport au niveau national.

Nous touchons alors aux limites des techniques purement économiques et sociales. Mais peut-on parler d'économie à la dimension de la personne sans dépasser ces limites techniques ? La citoyenneté est au cœur des problèmes, parce qu'elle implique une conscience des collectivités auxquelles nous appartenons et une volonté de participer à la réalisation du bien commun. Elle est le remède à ces formes insidieuses d'individualisme que secrètent à la fois certaines valeurs dominantes (le soi comme la seule référence) et aussi l'esprit du marché où, pour reprendre une formule d'André Comte-Sponville, « c'est parce que l'économie est amoral qu'elle est efficace, car les progrès de la civilisation doivent davantage à l'égoïsme qu'au discernement ». La politique n'est alors considérée que comme « l'armée du salut » de l'économie, à charge pour l'Etat de corriger, comme il le peut, les inégalités.

La contestation mérite qu'on s'y arrête, le mieux étant l'ennemi du bien. Mais c'est oublier qu'une économie à la dimension de la personne suppose l'engagement citoyen de chacun, la reconnaissance par la société de la dignité et de la contribution positive de chaque personne.

C'est pourquoi il faut rechercher sans cesse cette conciliation difficile entre économie de marché et régulation publique, entre intérêts opposés, grâce au dialogue et au contrat qui engage et qui discipline quelque peu la vie économique, grâce également à l'autorité de l'Etat, comme garant de tous les citoyens.

\* \*  
\*

Concevoir une économie à la dimension de la personne ne va pas sans un regard critique sur l'ordre ou plutôt le désordre existant. Je me suis efforcé de le faire sans négliger le pragmatisme qui doit imprégner toute action politique, même si celle-ci doit être placée sous l'angle de la générosité et de la solidarité.

Au stade de la conclusion, il faut sans doute rappeler, pour ne pas être taxé de complaisance envers la seule contestation, que chaque personne doit se voir reconnaître ses droits, mais doit avoir aussi conscience de ses devoirs. La société du risque zéro n'existe pas. L'Etat, auquel on demande tant, ne peut se substituer à la responsabilité individuelle. Il doit, et c'est une tâche difficile et considérable, créer les conditions pour l'exercice des responsabilités individuelles et collectives.

A ce stade de la réflexion, l'économique et le social doivent être transfigurés, en quelque sorte, par des valeurs morales et spirituelles.

Certains pourront s'en offusquer, au nom de leurs convictions et en invoquant le réalisme froid. Mais tout nous invite, pour reprendre une formule qui a eu sa célébrité, à « continuer le combat ».

Après tout, comme le faisait remarquer Monseigneur Dalloz, Archevêque de Besançon :

« Si le spirituel est lui-même charnel, il faut aussi que le charnel soit de quelque façon spirituel. »